

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 06/2021

Séance du 27 février 2021

PREFECTURE DE LA CORSE DU SUD
ARRIVÉE

- 5 MARS 2021

OBJET : Réfection d'un ponceau effondré – Lieu-dit Scatelle – Plan de financement et demande de subvention.

Nombre de membres : **11**

Afférents au conseil : **11**

En exercice : **11**

Date de la convocation : 20/02/2021

Date d'affichage : 20/02/2021

Ayant délibéré : 9 Votés Pour : 9

Votés Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept février à seize heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la salle polyvalente de la Commune, le bâtiment communal abritant la salle des délibérations étant actuellement en travaux, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Madame MURRUCCIU Karine a été élue secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	M. BRANDIZI Pierre
M. POLI Jean-Baptiste	
M. BRUNETTI Alain	Etaient absents
M. MARTINO Enzo	M. VANNI Alain
M. FOATELLI Jean-Claude	Mme GUIQUET Sandra
M. CASALTA Jean-Philippe	
M. BASTIANELLI Francis	
Mme MURRUCCIU Karine	

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le ponceau sis sur la piste en terre, lieu-dit Scatelle est en partie effondré. La piste menace ainsi d'être impraticable si l'ouvrage cède définitivement.

Or, cette piste mène jusqu'au captage des eaux A Rondinella et est donc essentielle à la Commune.

- **Considérant** l'exposé ci-dessus.

La Commune a décidé de faire appel à l'entreprise SAS L'ARTISAN BTP spécialisée dans le chiffrage de ce type de prestations, qui a établi un devis détaillé.

Monsieur le Maire met sur la table le devis sollicité. Le montant hors taxe des prestations s'élève à la somme de cinq mille cinq cent euros (5 500 €).

Monsieur le Maire propose de solliciter la Collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale.

Le plan de financement serait le suivant :

SUBVENTIONS	%	EUROS
COLLECTIVITE DE CORSE (dotation quinquennale)	80 %	4 400 €
Part Contributive de la Commune (y compris T.V.A)	20 % TVA 10 %	1 100 €
		550 €
		1 650 €
TOTAL T.T.C.		6 050,00 €

Le Conseil municipal après avoir ouï Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- **Approuve** le projet arrêté à 5 500 € H.T ainsi que le plan de financement proposé par Monsieur le Maire.
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le financement.
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer le cas échéant la procédure de consultation et signer le marché.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes à intervenir pour l'application de la présente délibération.
- **Dit** que les crédits nécessaires à l'acquisition des biens susvisés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,
Le 27/02/2021

Le Maire

Jean-Luc MILLO





SAS L'ARTISAN BTP
 CASABIANCA
 20140 - OLIVESE
 FRANCE
 Siret : 88396849700015

DEVIS

N° : DEV00000015
 Date : 15/01/2021
 N° client : CLT00000007
 Devis valable jusqu'au
 16/03/2021

Port. : 0648901429
 Email : artisan08.t@gmail.com
 Monsieur Jacques CIPRIANI - Dirigeant

Monsieur olive se mairie
 place de l eglise
 20140 olive se

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
ART00000023 -réfection d'un pont sur route communale 1: déblais et déviation cours d'eau 2: enrochements renforcement pour arriver cours d'eau 3 supplantation tuyau polyethylene	1,00	forfait	5 500,00 €	0,00%	5 500,00 €	10,00%

Devis gratuit



Détail de la TVA				Total HT	5 500,00 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	550,00 €
Réduite	5 500,00 €	10.00%	550,00 €	Total TTC	6 050,00 €

Règlement Chèque
Echéance(s)

Bon pour accord

Date et signature

Coordonnées bancaires

Nom SOCIETE GENERALE
IBAN FR7630003002510002230666093
BIC SOGEFRPP

Le montant total s'élève à six mille cinquante euros